REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0164

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subaï (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtzoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020

Délibération n° 2020-0164

commission principale :	développement économique, numérique, insertion et emploi
objet :	**Conseil de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon**
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'Université Lyon 3 est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), dénommé Université Jean Moulin-Lyon 3, doté de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière.

Cet établissement a été créé en 1973 et son siège est basé à Lyon 7°.

L'IAE Lyon School of management est une école interne de l'Université Jean Moulin-Lyon 3.

L'IAE participe à la réalisation des missions de service public de l'enseignement supérieur dans les domaines relevant de la gestion et des organisations publiques et privées, en lien très étroit avec les milieux professionnels.

L'IAE Lyon remplit les missions de service public de l'enseignement supérieur suivantes :

- la formation initiale et continue,
- la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats,
- l'orientation et l'insertion professionnelle,
- la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique,
- la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- la coopération internationale.

L'IAE accueille près de 7 700 étudiants répartis sur 2 campus : le campus de la Manufacture des Tabacs et le campus de Bourg en Bresse.

II - Modalités de représentation

En application de l'article L 713-9 du code de l'éducation relatif aux instituts et écoles internes, et conformément à ses statuts modifiés le 29 février 2016, l'IAE Lyon est administré par un conseil élu, composé au maximum de 40 membres ayant voix délibérative, dont 30 à 50 % de personnalités extérieures dont au moins un représentant du monde économique. A ce jour, il est composé de 29 membres dont :

- 10 membres élus parmi les enseignants, enseignants-chercheurs et assimilés,
- 8 membres élus parmi les usagers,
- 2 membres élus parmi les personnels administratifs et techniques,
- 3 personnalités extérieures et leurs suppléants sont désignés par les collectivités territoriales,
- 2 personnalités extérieures et leurs suppléants sont désignés par les organismes professionnels,
- 3 personnalités extérieures et leurs suppléants sont désignés par les organisations syndicales des salariés et des employeurs,
- une personnalité est désignée en fonction de ses compétences particulières par le conseil de l'IAE Lyon.

Les statuts disposent que parmi les 29 membres désignés, 3 sont désignés par les collectivités territoriales : un représentant de la Ville de Lyon, un représentant du conseil général, un représentant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Chaque membre titulaire dispose d'un suppléant aux termes des statuts.

La Métropole se substituant au conseil général sur son territoire, en application de cette disposition, les administrateurs de l'IAE Lyon ont souhaité qu'un représentant de la Métropole soit désigné membre du conseil.

Conformément aux règles fixées par les articles D 719-47-1 à D 719-47-5 du code de l'éducation et relatif à la désignation de personnalités extérieures au sein des conseils des EPCSCP, ces désignations interviendront dans le respect des règles de parité entre les hommes et les femmes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

Désigne monsieur Floyd NOVAK en tant que titulaire et madame Corinne SUBAÏ en tant que suppléante pour représenter la Métropole pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil de l'IAE Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.